

LE chr_{Huy} RECRUTE !

APPEL EXTERNE & INTERNE



INFIRMIER EN CHEF DE L'ÉQUIPE MOBILE DE REMPLACEMENT IMMÉDIAT (H/F/X)

MISSION

L'infirmier en chef de l'équipe mobile est responsable, au sein du Département Infirmier, de :

- L'organisation générale, la continuité et la qualité de l'activité infirmière, aide-soignante et administrative au sein de son équipe
- La planification des ressources humaines sur base de l'activité prévisible
- La gestion des besoins en remplacements immédiats et renforts ponctuels dans les différentes unités de soins
- La coordination entre les unités de soins et l'équipe mobile
- La coordination avec l'extérieur du fait de ses relations avec les agences d'intérim, les écoles
- Du dialogue avec la hiérarchie
- De la maîtrise des budgets alloués en termes de jobistes et intérimaires

Il collabore au développement de la politique des soins dans l'hôpital et l'applique au sein de son équipe. Il est responsable du contrôle et de l'évaluation de son équipe. L'infirmier en chef de l'équipe mobile dépend hiérarchiquement directement d'un infirmier chef de service, conformément à l'organigramme du département infirmier.

L'infirmier en chef accomplit sa mission en collaboration avec les infirmiers en chef des unités de soin, le service des ressources humaines, les services supports tels la pharmacie, le laboratoire, le service informatique, etc...

TÂCHES

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES EN CE QUI CONCERNE LA VISION STRATÉGIQUE DE L'HÔPITAL

- L'infirmier en chef de l'équipe mobile participe à l'intégration de l'activité infirmière dans l'activité totale des unités de soins ou des services médico-techniques, et accomplit sa mission en collaboration avec les infirmiers en chef et les médecins des différents services
- Il développe, opérationnalise et assure le suivi de la politique infirmière au sein de son équipe en concordance avec la vision stratégique de l'hôpital
- Il dirige, accompagne, et évalue les processus de changement
- Il est responsable de la fiabilité et de la tenue des dossiers par les agents de l'équipe, permettant l'enregistrement du DI-RHM
- Il élabore, adapte et transmet aux agents de son équipe les procédures et méthodes de travail
- Il suit et veille à ce que soit appliquée la législation pertinente et en informe les membres de son équipe

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES EN CE QUI CONCERNE LES SOINS

L'infirmier en chef est responsable :

- De la fixation des objectifs de son équipe en concertation avec son supérieur hiérarchique et en tenant compte de la politique infirmière globale au sein de l'hôpital
- De l'offre d'une organisation de soins infirmiers centrée sur le patient accordant une attention particulière aux droits du patient et à l'éthique
- De la qualité des soins assurés par son équipe

L'infirmier en chef élabore en collaboration avec l'équipe, les objectifs de soins infirmiers en fonction des attentes prioritaires des différents services, des objectifs globaux et des normes définies par la DDI. Une fois les objectifs acceptés par la Direction, il est responsable de la mise en œuvre et du suivi du projet. Il veille à la participation de toute l'équipe tout au long de la réalisation du projet

L'infirmier en chef assure une répartition dans les attributions de service en fonction de la qualification du personnel et des besoins identifiés au sein des unités

L'infirmier en chef s'assure du respect par tout le personnel, en fonctions de ses responsabilités, des prescriptions en matière d'exercice de l'Art infirmier et des professions paramédicales

Il assure la transmission des informations en sa possession et anime les réunions d'équipes à hauteur de 4 par an

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES EN CE QUI CONCERNE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PERSONNEL

L'infirmier en chef collabore avec son supérieur hiérarchique afin de disposer de l'encadrement en personnel requis, tant sur le plan qualitatif que quantitatif

Il est chargé en particulier :

- De la gestion du cadre du personnel ainsi que de la présence adéquate du personnel par la répartition du travail, la planification horaire et l'organisation des congés.
- De la gestion des membres de son équipe en vue de créer une ambiance de travail favorable qui incite à la collaboration effective
- De l'accompagnement de nouveaux membres de son équipe
- Du suivi, du soutien, de la supervision et de l'évaluation des membres de son équipe

Il collabore avec les infirmiers en chef des unités pour examiner chaque besoin et y répondre avec la meilleure solution disponible

Il vérifie et valide les demandes émanant des unités de soins

Il planifie de la manière la plus rationnelle possible, les recours à l'aide extérieure (intérimaires, jobistes) dans le remplacement des compétences de soins manquantes au sein des différentes unités de soins

L'infirmier en chef évalue le personnel infirmier et soignant sous sa responsabilité, de façon objective.

Cette évaluation est réalisée de manière constructive, de façon à :

- Permettre une intégration rapide du nouveau personnel,
- Favoriser la remise en question personnelle,
- Augmenter la qualité des soins,
- Former le personnel : savoir, savoir-faire, savoir être, savoir devenir.

Il développe sa compétence d'expert en matière d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines.

Il crée au sein de son équipe un climat axé sur l'humain, la valorisation des compétences et le bien-être au travail, via une communication individuelle et collective bienveillante, des projets communs et des activités de teambuilding.

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES EN CE QUI CONCERNE LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'infirmier en chef veille à ce que les membres de son équipe puissent développer suffisamment leurs capacités par le biais du coaching et de la formation permanente, de sorte qu'ils disposent des connaissances, des capacités, ainsi que de la motivation nécessaire pour maintenir le niveau de qualité souhaité

L'infirmier en chef est responsable de maintenir à jour les compétences des agents de l'équipe mobile, notamment pour :

- La qualité des soins effectués par le personnel infirmier et soignant de l'équipe
- La tenue du plan de soins et de son exécution pour chaque patient ainsi que de la tenue du dossier infirmier

Pour y parvenir, il prend les initiatives suivantes :

- Inventorier les besoins en matière de formation des membres de son équipe
- Inciter les membres de son équipe à suivre une formation
- Superviser et coordonner la formation des membres de son équipe
- Soutenir l'évolution de la carrière des membres de son équipe
- Participer personnellement à la formation permanente

L'infirmier en chef supervise les étudiants infirmiers et sages-femmes dans son équipe, en collaboration avec les maîtres de formation pratique et les unités qui accueillent ces étudiants.

COMPÉTENCES REQUISES ET FORMATION PERMANENTE

L'infirmier en chef de l'équipe mobile

- Maîtrise l'outil informatique et s'adapte facilement à la prise en main des programmes spécifiques à son activité
- S'intéresse à l'aspect financier de son activité., sous la responsabilité de l'infirmier chef de service et en collaboration avec le service de gestion,
- Se montre créatif dans la manière d'atteindre les objectifs d'optimisation de gestion des ressources de son équipe.
- Est capable de produire un reporting de l'activité de son équipe, ainsi que des aides extérieures (intérimaires, jobistes, ...).

L'infirmier en chef de l'équipe mobile doit suivre une formation d'au moins 60 heures par période de 4 ans afin d'entretenir ses connaissances et compétences (législation sur les hôpitaux dont le financement, organisation et gestion des ressources humaines dont le coaching, législation sociale, principes de gestion d'entreprise, épidémiologie, gestion des données hospitalières, efficacité et qualité des soins).

PROFIL

Conditions de recrutement

L'accès au grade d'infirmier(ère) en chef est réservé au titulaire du diplôme de sage-femme ou du diplôme de bachelier(ère) en soins infirmiers, spécialisé s'il échet, conformément à l'Arrêté du 21 avril 1994 du Gouvernement

de la Communauté française, portant fixation des conditions de collation des diplômes de sage-femme et de bachelier(ère) en soins infirmiers :

- Qui a une pratique effective de 5 ans en qualité de sage-femme ou de bachelier(ère) en soins infirmiers, et est en possession d'un diplôme de cadre de santé ou d'une licence ou d'un master délivré dans un domaine relevant de la gestion hospitalière ;
- Qui réussit un examen comportant deux épreuves éliminatoires, une épreuve écrite et une épreuve orale, destinées à mettre en évidence les capacités du (de la) candidat(e) à diriger un service.

Conditions de promotion

- Être titulaire du diplôme de sage-femme ou du diplôme de bachelier(ère) en soins infirmiers, spécialisé s'il échet, conformément à l'Arrêté du 21 avril 1994 du Gouvernement de la Communauté française, portant fixation des conditions de collation des diplômes de sage-femme et de bachelier(ère) en soins infirmiers
- Ancienneté de 4 ans en qualité de sage-femme ou de bachelier(ère) en soins infirmiers
- Être en possession d'un diplôme de cadre de santé ou d'une licence ou d'un master délivré dans un domaine relevant de la gestion hospitalière
- Réussir un examen comportant deux épreuves éliminatoires, une épreuve écrite et une épreuve orale, destinées à mettre en évidence les capacités du (de la) candidat(e) à diriger un service
- Qui dispose d'une évaluation au moins favorable

Offre

Nous vous offrons un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein dans un environnement de travail agréable au sein d'une institution à taille humaine.

Barème IFIC 16

Modalités

Les candidatures (CV, lettre de motivation et copie du diplôme) sont à adresser à Madame Laura de Lamotte, agent RH, via l'adresse mail job@chrh.be pour le 07/03/2023 au plus tard. Veuillez renseigner les références de l'appel : 2023/B/0214

Pour plus d'informations concernant ce poste, veuillez contacter Madame Valérie Jadot, Directrice du Département Infirmier, au 085/27.71.87

Téléphone : 085/27.70.32
job@chrh.be
www.chrh.be

retrouvez toutes nos offres sur
www.chrh.be/job

BIENVEILLANCE

ENGAGEMENT

ÉQUITÉ

INNOVATION

PROXIMITÉ